



**MINISTÈRE  
DES ARMÉES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**État-major des Armées  
Direction de la maintenance aéronautique  
Sous-Direction Achats  
Structure spécialisée d'achat et de mandatement 33-504**

Mérignac, le 30 août 2022  
N°311942/ARM/EMA/DMAé/SDA/SSAM33-504/NP  
RPAA : 78/2022

## DÉCISION

**OBJET** : délégation consentie pour certains actes en matière de marchés publics et accords-cadres.

**Le Colonel Ludovick HOSTAUX,**

Vu le code de la commande publique ;

Vu le code de la défense, notamment ses articles R.3232-15 à 3232-21 ;

Vu le décret n° 2007-482 du 29 mars 2007 autorisant le ministre de la défense à déléguer ses pouvoirs en matière de marchés publics et d'accords-cadres, notamment son article 2 ;

Vu l'arrêté du 22 juin 2007 modifié portant désignation des personnes n'appartenant pas à l'administration centrale signataires des marchés publics et des accords-cadres au ministère de la défense ;

Vu l'arrêté du 7 novembre 2012 modifié, relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 23 avril 2015 modifié, organisant l'exercice des attributions de l'ordonnateur principal du ministère de la défense ;

Vu l'arrêté du 22 décembre 2021 portant organisation de la direction de la maintenance aéronautique et modifiant divers arrêtés intéressant le ministère de la défense,

**Décide :**

Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée à la personne désignée ci-après, à l'effet de signer tous les actes, au nom du représentant du pouvoir adjudicateur et au titre des marchés publics et accords-cadres de

la compétence de la sous-direction de la maintenance aéronautique (DMAé), dans la limite des attributions de la structure spécialisée d'achat et de mandatement de Bordeaux-Beauséjour :

- o M. le lieutenant-colonel Hervé DUFRENOY, sous-directeur de la structure spécialisée d'achat et de mandatement 33.504 de Bordeaux-Beauséjour.

## Article 2

Délégation est donnée aux personnes désignées ci-après, à l'effet de signer les décisions de réception de l'ensemble des marchés et accords-cadres relevant du domaine de compétence de cette structure :

- A l'attaché de l'administration de l'Etat Anne DELPOUX,
- A la secrétaire administrative de classe exceptionnelle Elena LEMARCHAND.

## Article 3 - Publication

La présente décision est publiée sur le site [www.achats.defense.gouv.fr](http://www.achats.defense.gouv.fr).

**Le colonel Ludovick HOSTAUX**  
**Chef de la structure spécialisée d'achat et de mandatement 33-504**

